

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 mars 2016	N° 2016-162

Convocation du 18 mars 2016

Aujourd'hui vendredi 25 mars 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARCH, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Dominique ALCALA
Mme Anne WALRYCK à M. Michel DUCHENE
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD
M. Yohan DAVID à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Magali FRONZES à M. Marik FETOUH
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Emilie MACERON-CAZENAIVE à Mme Dominique IRIART
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU
M. Didier CAZABONNE à M. Nicolas FLORIAN

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 11h00
M. Michel LABARDIN à M. Alain JUPPE à partir de 12h30
M. Alain DAVID à M. Jean TOUZEAU à partir de 10h00
Mme Agnès VERSEPUY à M. Michel LABARDIN de 11h30 à 12h30
M. Jean Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h30

M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h50
M. Nicolas BRUGERE à Mme Brigitte COLLET à partir de 11h30
Mme Chantal CHABBAT à Mme Anne-Marie LEMAIRE à partir de 11h40
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT à partir de 11h00
M. Jean-Louis DAVID à Mme Anne BREZILLON à partir de 12h45
Mme Laurence DESSERTINE à M. Christophe DUPRAT à partir de 12h10

M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY jusqu'à 10h30
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h30
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 12h00
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FARAO à partir de 11h30
M. Bernard LE ROUX à Mme Marie RECLADE à partir de 12h30
M. Pierre-de-Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Ariel PIAZZA à partir de 12h45
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 11h50
M. Michel POIGNONEC à M. Alain TURBY à partir de 12h30
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 10h50
M. Alain SILVESTRE à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 12h00
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI à partir 11h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER à partir de 12h30

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 25 mars 2016	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction appui administrative et financière DGVF	N° 2016-162

**ARC EN RÊVE - Programme d'action pluriannuel 2016-2018 - Subventions de fonctionnement -
Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur Michel DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Arc en rêve, centre d'architecture mène depuis 1981 un projet de communication sociale et culturelle dans le domaine de l'architecture, de la ville, du paysage et du design avec un rôle de médiation pour la promotion de la qualité du cadre de vie.

Son expérience de la médiation croise l'approche pédagogique et l'approche savante en direction de différents publics : enfants, jeunes, adultes, habitants, professionnels de l'aménagement (publics et privés), élus. Ses moyens d'actions prennent la forme d'expositions, de débats, conférences, colloques, éditions, animations pour les enfants, formations pour les adultes, visites de bâtiments, parcours urbains et expérimentations sur le terrain de l'aménagement.

Son action est reconnue internationalement mais a également des implications locales.

Par une délibération n° 2006/531 du 21 juillet 2006, la Communauté urbaine de Bordeaux, devenue Bordeaux Métropole depuis le 1^{er} janvier 2015, avait déjà autorisé M. le Président à signer une convention pluriannuelle avec Arc en rêve , centre d'architecture pour les années 2006 à 2009.

Comme il est indiqué dans le préambule de la convention de 2006 : « les réflexions et actions conduites par Arc en rêve intéressent tout particulièrement Bordeaux Métropole car elles abordent, de manière pratique et pédagogique, des problématiques complexes et/ou innovantes qui rejoignent plusieurs de ses domaines de compétences. »

Par délibération n° 2009/0558 du 2 octobre 2009, une nouvelle convention pluriannuelle a été adoptée pour les années 2009 à 2011. Par délibération n° 2011/0771 du 25 novembre 2011, la convention a été prolongée d'une année supplémentaire.

Compte-tenu de cette convergence d'intérêts toujours d'actualité, il a été proposé une nouvelle convention pluriannuelle couvrant les années 2013 à 2015 d'un montant global de 1 500 000 € sur les trois ans, définissant notamment les conditions de versement d'une subvention annuelle et qui a été adoptée par délibération n° 2012/0859 du 21 octobre 2012.

Au terme de la convention pluriannuelle 2013/2015 (pour l'année 2015, le bilan définitif sera établi au 1^{er} semestre 2016), les principales actions menées par l'association font ressortir un grand succès en terme de fréquentation et d'accueil du public (expositions, les conférences d'architectures, séminaires, cafés de l'architecture,). Ces actions très diversifiées contribuent au développement d'une meilleure connaissance des domaines de l'architecture, de la ville, du paysage et à la promotion du cadre de vie. Parmi ces actions, peuvent être citées notamment :

En 2014 :

- l'exposition monographique Studio Mumbai créée par Arc-en-Rêve,
- l'exposition consacrée au futur pont Jean Jacques Bosc en galerie blanche,
- l'exposition « in Motion » consacrée à Petra Blaisse, scénographe Agora 2014,
- l'exposition « No Stop city » consacrée à la vision sur la ville de l'architecture et designer italien Andrea Branzi.

En 2013 :

- l'exposition thématique Stadium programmée à l'occasion du démarrage du chantier de nouveau stade de Bordeaux,
- l'exposition exceptionnelle de l'œuvre de Junya Ichigami, réalisé en coproduction avec le centre d'art et architecture de Singel à Anvers ouverte en 2013 et qui s'est déroulé en 2014.

En ce qui concerne les actions de formation auprès du public, Arc en rêve a axé son intervention autour des dispositifs suivants :

- avec l'école supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux en 2014 pour organiser Boarding : un appel à projet de diplômés obtenus dans des écoles en Europe dans les champs architecture / ville / paysage/ design / territoire. Le résultat a donné lieu à une exposition dans le cadre d'AGORA dans le gonflable Arc en rêve sur les quais.
- suite à l'invitation des bibliothèques des quartiers Grand Parc Bacalan et du Lac à Bordeaux, le projet granbacalac sur les transformations architecturales et urbaines qui ont lieu dans et autour des quartiers en question, mené avec les établissements scolaires et décliné dans le cadre d'une collaboration avec la bibliothèque Flora-Tristan associant les écoles des quartiers Belcier et Carle Vernet,
- des rencontres professionnelles ont été organisées en 2014, notamment le salon graphique en partenariat avec le Centre national des arts plastiques (CNAP) dans le cadre de Graphisme en France 2014, elle s'est impliquée également pour promouvoir la valeur ajoutée de l'architecture lors du colloque Silver économie et habitat qui s'est tenu dans l'auditorium de l'entrepôt.

Ainsi en 2014, 7 108 personnes ont participé aux activités de l'action éducative et formation.

Les actions menées par Arc en rêve sont en lien avec les actions et les réflexions portées par la Métropole, dont le développement d'une culture urbaine ou les enjeux de l'aménagement de la ville.

Pour cette raison, il est proposé de renouveler le partenariat et le soutien de Bordeaux Métropole. Une nouvelle convention pluriannuelle 2016/2018 est ainsi soumise à votre approbation.

Le programme de travail d'Arc en rêve de 2016, tel qu'il a été présenté au Conseil d'administration du 07 juillet 2015, a été bâti sur la poursuite de l'activité qui a fait la reconnaissance de cet organisme dans son domaine. Ce programme sera dédié essentiellement au projet Constellation.s, une exposition qui se développera dans la grande nef de l'Entrepôt, les mezzanines, le parvis, la grande galerie blanche d'Arc en rêve. Un cycle de conférences et de rencontres publiques ainsi que des publications sont prévus.

Pour l'année 2016, outre l'activité permanente, notamment celle dédiée à l'activité éducative, 2 projets d'expositions sont envisagés à l'automne sous réserve d'une coproduction avec bozar/palais des beaux arts à Bruxelles :

- une exposition consacrée à Office KGDV/ architectes,
- une exposition présentant la scène architecturale en Belgique,
- une exposition issue des travaux exploratoires préalables à Costellation.s.

La convention pluriannuelle 2016/2018 qui vous est soumise définit une enveloppe globale maximale et prévoit que, chaque année, Bordeaux Métropole sera sollicitée à nouveau pour arrêter la subvention effectivement attribuée annuellement au vu des actions réalisées.

Dans ce cadre, il vous est proposé d'arrêter l'enveloppe globale à 1 287 191 euros, soit une diminution de 14,19% par rapport à la convention pluriannuelle 2013/2015, correspondant à une subvention de :

- 451 250 euros pour 2016

- 428 688 euros pour 2017

- 407 253 euros pour 2018.

Ces deux derniers montants devront être validés par une nouvelle délibération conformément à l'article 2 de la convention.

L'intérêt de ce programme pour notre Etablissement public est de nature à justifier que le montant de la subvention 2016 soit arrêté à hauteur de 451 250 € (25.14%) pour l'exercice 2016 (voir en annexe le budget prévisionnel), réparti comme suit :

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	€ TTC
Expositions (conférences, éditions)	930 201	Subventions :	1 422 426
Actions éducatives	95 270	- Mairie de Bordeaux Subvention de fonctionnement	527 250
Fonctionnement général	768 893	- Mairie de Bordeaux Valorisation loyer Entrepôt	195 000
		- Ministère de la culture	166 440
		- Bordeaux Métropole	451 250
		- Région Aquitaine Limousin Poitou- Charentes	50 000
		- Constellations (mission équipes, déplacements, contribution expo, scénographie)	30 000
		- Conseil départemental de la Gironde	2 486
		Prestations	73 000
		Autres produits	235 000
		Produits annexes	36 000
TOTAL	1 794 364	TOTAL	1 766 426

La participation de Bordeaux Métropole représente 32 % du montant prévisionnel des subventions.

L'évolution globale du budget et des subventions perçues par l'association est la suivante :

	2016	2015	2014
Budget global	1 794 364	1 773 518	1 879 032
Charges de personnel/budget global	52 %	51%	49%
% participation / Budget global :			
- Bordeaux Métropole	25,1%	26,8%	26,6%
- Mairie de Bordeaux	40,3%	43,4%	42,6%
- Ministère de la Culture	9,3%	9,4%	8,7%
- Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes	2,8%	2,8%	2,7%

Pour l'année 2016, vous trouverez ci-joint, le calendrier complet de l'ensemble des actions à engager par Arc en rêve sur l'année et le budget prévisionnel.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-4 et L.5217-2 ;

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé ;

VU la demande formulée par Arc-en-Rêve en date du 04/09/2015 ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT le rôle joué par Arc en rêve centre d'architecture dans la diffusion de la médiation de la culture architecturale et urbaine sur le territoire métropolitain

ET CONSIDERANT la volonté de Bordeaux Métropole de soutenir les actions de cette association compte tenu de la convergence d'intérêt sur les objectifs poursuivis.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer les subventions suivantes (le montant de celles pour 2017 et 2018 devant être confirmé par une nouvelle délibération) en faveur d'Arc en rêve pour son programme d'actions pluriannuel 2016-2018 :

- 451 250 euros pour 2016,
- 428 688 euros pour 2017,
- 407 253 euros pour 2018.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention pluriannuelle 2016/2018 avec Arc en rêve ci-annexée, et tout acte afférent, précisant les conditions des subventions annuelles accordées.

Article 3 : sous réserve du vote du budget, d'imputer la dépense correspondante au budget principal des exercices 2016 à 2018, en section de fonctionnement, chapitre 65, article 6574, fonction 515.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 mars 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 8 AVRIL 2016	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Michel DUCHENE
PUBLIÉ LE : 8 AVRIL 2016	

arc en rêve centre d'architecture

expositions 2016-2017-2018 / grande galerie

→ programme prévisionnel

2016

> juin

constellation.s

nouvelles manières d'habiter le monde

> novembre

Office KGDVS architectes, Bruxelles

en co-production avec

Bozar / Palais des Beaux-arts Bruxelles

ou

La scène architecturale en Belgique

avec notamment les trois équipes :

Office KGDVS + 51N4E + DVVT

2017

> mai

Wang Shu architecte, Hangzhou, Chine

ou

La scène architecturale en France

ou

Brésil / France

en co-production avec

le MAR / Musée d'art de Rio de Janeiro

> septembre

exposition sur le paysage

en relation avec la 7^e édition d'Agora en 2017

CONVENTION PLURIANNUELLE 2016 – 2018

ARC EN REVE

Entre :

Arc en rêve, centre d'architecture, association loi de 1901, représenté par M Michel LUSSAULT, son Président, domicilié 7 rue Ferrère, 33 000 BORDEAUX,

et

Bordeaux Métropole, représentée par son Président, M Alain JUPPE, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil Métropolitain n°2015/..... du 18 décembre 2015, domiciliée à Bordeaux, Esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux cedex.

Il est dit et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Depuis sa création en 1981, Arc en rêve centre d'architecture mène une action de communication sociale et culturelle dans le champ de la ville et de l'architecture.

Les réflexions et actions conduites par Arc en rêve intéressent tout particulièrement la Métropole Bordelaise car elles abordent, de manière pratique et pédagogique, des problématiques complexes et/ou innovantes qui rejoignent plusieurs de ses domaines de compétences.

Compte tenu de cette convergence d'intérêts, il est donc proposé d'accorder à Arc en rêve une subvention dans les conditions de la présente convention pluriannuelle.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Arc en rêve poursuit les actions de communication sociale et culturelle pour la promotion et la qualité du cadre de vie qui relèvent de sa vocation au travers des objectifs suivants :

- développer une sensibilité culturelle aux formes contemporaines de la ville et de l'architecture, et générer une dynamique qualitative sur le terrain de l'aménagement opérationnel (la qualité du logement pour tous, apprivoiser la densité,),
- promouvoir une nouvelle approche de l'urbanisme où la démarche architecturale d'ordre théorique et conceptuel participe à l'élaboration du projet métropolitain,
- construire une culture architecturale et métropolitaine partagée avec le plus grand nombre.

C'est au regard de ces objectifs que Bordeaux Métropole a décidé de lui accorder une subvention sur la période 2016/2018 d'un montant de 1 287 191 euros (451 250 € en 2016, 428 688 € en 2017, 407 253 € en 2018) dans les conditions précisées ci-après à l'article 2.

ARTICLE 2 – MONTANT DE LA PARTICIPATION METROPOLITAINE

Bordeaux Métropole s'engage, sous réserve du vote des crédits correspondants, à verser à Arc en rêve une subvention sur la période 2016/2018 d'un montant de 1 287 191 euros répartis comme suit :

- 451 250 € en 2016
- 428 688 € en 2017
- 407 253 € en 2018.

Dans cette limite, le Conseil métropolitain votera chaque année le montant de la subvention en fonction de l'intérêt du programme d'actions présenté annuellement par Arc en rêve au regard des principes généraux du partenariat décrits à l'article 1.

Pour l'année 2016, la subvention accordée est fixée à 451 250 € sur la base des éléments suivants joints en annexe :

- programme 2016
- budget prévisionnel 2016

ARTICLE 3 : MODALITES D'INSTRUCTION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

L'association doit formuler sa demande de subvention chaque année à la Métropole à l'appui d'un dossier de demande d'aide dûment complété (selon le modèle mis à disposition par Bordeaux Métropole sur son site internet). Cette demande sera complétée par :

- le projet de programme de l'association de l'année N,
- le projet de budget prévisionnel de l'année N.

Cette demande devra parvenir à la Métropole au plus tard le 31 juillet de l'année N-1.

La décision d'attribution de la subvention de fonctionnement donnera lieu en décembre de l'année N-1, à une délibération du Conseil de Métropole assortie, pour les années 2017 et 2018 d'une convention particulière arrêtant le montant de la subvention de l'année N.

ARTICLE 4 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION METROPOLITAINE

Pour l'année 2016, la subvention sera versée selon les modalités ci après :

- un 1^{er} acompte de 70% du montant de la subvention, dès la notification de la présente convention,
- le solde (30%), au plus tard le 30 septembre de l'année N+1, au prorata des dépenses effectives par rapport au budget prévisionnel et à la réception des documents suivants :
 - les bilans, comptes de résultat et annexes détaillés, certifiés conformes par un commissaire aux Comptes. Le compte de résultat doit pouvoir être comparé au budget prévisionnel fourni par l'association lors de sa demande de subvention,
 - Le budget définitif certifié conforme des actions prévues au programme annuel, à comparer au budget prévisionnel fourni par l'association lors de sa demande de subvention,
 - le rapport annuel d'activité détaillé de l'Association et un rapport d'activités détaillé des actions du programme,
 - une note de commentaires expliquant le cas échéant les variations constatées sur les principaux postes de dépenses et de recettes entre le budget prévisionnel présenté par l'Association et son budget définitif certifié,
 - les copies des décisions des aides obtenues auprès des autres partenaires publics (délibérations,).

A compter de 2017, la subvention annuelle sera versée de la manière suivante :

- un 1^{er} acompte de 70% du montant de la subvention, après validation de son montant par les instances métropolitaines au regard du plan d'actions et du budget annuel de l'association, et après notification de la convention annuelle,
- le solde (30%), au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 et au prorata des dépenses effectives par rapport au budget prévisionnel, à la réception des documents suivants :
 - les bilans, comptes de résultat et annexes détaillés, certifiés conformes par un commissaire aux Comptes. Le compte de résultat doit pouvoir être comparé au budget prévisionnel fourni par l'association lors de sa demande de subvention,
 - Le budget définitif certifié conforme des actions prévues au programme annuel, à comparer au budget prévisionnel fourni par l'association lors de sa demande de subvention,
 - le rapport annuel d'activité détaillé de l'Association et un rapport d'activités détaillé des actions du programme,
 - une note de commentaires expliquant le cas échéant les variations constatées sur les principaux postes de dépenses et de recettes entre le budget prévisionnel présenté par l'Association et son budget définitif certifié,
 - les copies des décisions des aides obtenues auprès des autres partenaires publics (délibérations,).

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à fournir à Bordeaux Métropole:

- au 31 mars au plus tard de l'année N +1 un compte rendu d'activité provisoire faisant état des conditions de réalisation du programme de l'année écoulée et éventuellement des écarts par rapport aux objectifs initiaux,
- au 30 juin au plus tard de l'année N +1 les comptes définitifs de l'exercice écoulé tels que prévus à l'article 4 ainsi qu'un bilan d'activité détaillé par action.

Conformément à l'article 10 de la loi n°2000/321 du 12.04.2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le bénéficiaire s'engage également à présenter à la Bordeaux Métropole les comptes (bilan et compte de résultats) certifiés par le commissaire aux comptes au plus tard six mois après la clôture de l'exercice en cours.

L'association ou son représentant s'engage :

- à venir présenter sur simple demande de la Métropole, devant les membres des Commissions compétentes, le bilan des actions réalisées au cours de l'année N-1 ainsi que le bilan financier de l'exercice,
- à faciliter le contrôle par les services de la Métropole, de la réalisation des actions, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables de l'association,
- à faire connaître à Bordeaux Métropole, tous les changements survenus dans son administration ou sa direction et lui transmettre ses statuts actualisés.

ARTICLE 6 : CLAUSES DE PUBLICITE

Arc en rêve s'engage à mentionner le soutien apporté par Bordeaux Métropole et à faire figurer le logo de Bordeaux Métropole sur tous les documents ou supports afférents au programme d'actions validé. Bordeaux Métropole pourra, ponctuellement et à sa demande, être autorisée à utiliser une partie desdits supports pour ses propres actions de communication (insertion éventuelle sur son site internet par exemple).

ARTICLE 7 : AFFECTATION DE LA PARTICIPATION

Toute contribution inutilisée ou utilisée non conformément à son objet devra être remboursée.

Arc en rêve s'interdit, en outre, de reverser tout ou partie de la subvention précitée à d'autres associations, sociétés ou collectivités.

ARTICLE 8 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour une durée de trois ans, de l'exercice 2016 à l'exercice 2018 inclus et ne donnera pas lieu à tacite reconduction.

ARTICLE 9 : MODIFICATION

Toute modification fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 10 : CONDITIONS DE RESILIATION

Le non respect des engagements détaillés ci dessus ou le changement d'objet ou d'activités, pendant sa durée de validité, rendrait caduque les dispositions de la présente convention.

Fait à Bordeaux, le

Le Président
d'Arc en rêve

Michel LUSSAULT

Le Président de Bordeaux
Métropole

Alain JUPPE

Budget previsionnel 2016

doc CA 1er mars 2016

1.

DEPENSES	CHARGES BP 2016
1 - EXPOSITIONS / CONFERENCES / EDITIONS	
1-1- Prestations achetées	
CONSTELLATION.S (missions équipes, déplacements, contributions expo, scénographie expo, montage démontage, études techniques, sécurité, conférences et rencontres, communication, événement inaugural, volet web)	343 743
Exposition (automne 2016) / OFFICE KGDVS	30 000
Divers déplacements expos et conf	5 000
Divers expos	5 000
Divers imprévus programmation	10 000
sous-total prestations achetées	393 743
1-3- Charges de personnel	
Prospective / programmation	89 384
Cadre ville & territoire reporté > * chargé de projet Constellation.s 2016	0
Commissariat / dir. artistique / prod. evts associés	69 043
Conception réalisation : scénographie/graphisme/conduite projet	105 300
Mise en œuvre : trav. d'exé. et suivi de fab./coord. tech.	29 873
Valorisation : diffusion / com. (rel press+info public)	55 059
Régie technique et maintenance	56 327
Surveillance-accueil	41 004
Agents accueil Constellation.s (grande Nef)	41 004
Documentation	0
Stagiaires	10 465
Divers CDD	15 000
sous-total charges de personnel	512 458
1-2- Actions spéciales	
Boarding #2 (coûts techniques)	15 000
Médiation Constellation.s	4 000
Coûts techniques médiation	5 000
sous-total actions spéciales	24 000
II - SOUS-TOTAL EXPOSITIONS / CONFERENCES / EDITIONS	930 201
2 - ACTIONS EDUCATIVES/FORMATION	
2-1- Prestations achetées	
Matériaux, fabrication, fournitures	3 000
Honoraires	4 000
Divers interventions	5 000
sous-total prestations achetées	12 000
2-2- Charges de personnel	
Formation médiation professionnels adultes	23 479
Cadre action éducative * / reporté	0
Conception projets et outils pédagogiques, coordination	18 199
Chargé d'animation	18 900
Visites commentées	6 300
Réalisation des supports d'animation graphisme + inst. tech.	11 160
Stagiaires	5 233
sous-total charges de personnel atelier pédagogique	83 270
III - SOUS-TOTAL ACTIONS EDUCATIVES/FORMATION	95 270
TOTAL CHARGES A REPORTER (I+II)	1 025 471

lll

Budget previsionnel 2016

doc CA 1er mars 2016

2.

	CHARGES BP 2016
3 - FONCTIONNEMENT GENERAL	
Travaux impressions et autres prestations	5 000
Fourniture et petit équipement (bureaux et informatique)	4 000
Fournitures entretien et petit équipement	6 000
Location mobilière	1 600
Entretien mobilier et immobilier (dnt véhicule)	3 000
Maintenance	15 000
Assurances	9 000
Complémentaire santé	3 000
Formation (coûts directs)	13 000
Cadre ville & territoire reporté > * chargé de projet Constellation.s 2016	4 500
Honoraires administratifs + presta extérieur	32 000
Annonces et cadeaux	250
Transports - déplacements	10 000
Missions réceptions	5 000
Affranchissements - Communication - Mailchimp	8 500
Téléphone - télécopies - internet	18 000
Services bancaires	2 000
Divers et imprévus	1 500
Loyer Entrepot	195 000
Loyer stockage	11 000
sous-total / Frais généraux	847 350
3-2- Charges de personnel	
Direction Projet/stratégie/montage/communication	83 459
Administration générale / gestion financière+ personnel/ comptabilité	118 869
Gestion des partenariats / développement des projets	15 840
Accueil - Standard / Gestion courrier fourniture	29 605
Réalisation graphique doc institutionnels	11 160
Veille audiovisuelle informatique + maintenance	18 713
Traitement docs numériques	17 664
Mouvements personnel	5 233
sous-total Charges de personnel administratif	300 543
3-3- autres charges de personnel	
Taxes sociales diverses	32 000
Variation provision pour congés payés	8 000
sous-total / autres charges de personnel	40 000
3-4- Divers	
Charges financières et exceptionnelles	2 500
Dotations amortissement, et provisions	78 500
sous-total divers	81 000
TOTAL CHARGES (I+II+III+IV)	1 794 364

lll

Budget previsionnel 2016
doc CA 1er mars 2016

3.

	PRODUITS BP 2016
1 - SUBVENTIONS	
Mairie de Bordeaux / Subvention fonctionnement	527 250
Mairie de Bordeaux / Valorisation loyer Entrepôt	195 000
CONSTELLATION.S (missions équipes, déplacements, contributions expo, scénographe)	30 000
Ministère de la Culture - programme expo. et fonction (DRAC)	138 000
Ministère de la Culture - programme soutien à la médiation (DRAC)	21 000
Ministère de la Culture - programme educ art.&cult.etblssmt scolaire (DRAC)	7 440
Bordeaux Métropole	451 250
Conseil Régional Aquitaine (programme d'actions)	50 000
Subvention exceptionnelle Bordeaux Métropole (Ete Metropolitain)	0
Conseil Général "cocon dans tous ses états" phase 2	2 486
II - SOUS-TOTAL SUBVENTIONS	1722 426
Cadre ville & territoire reporté > * chargé de projet Constellation.s 2016	
Formation / Expertise / Animation / médiation / ventes éditions	20 000
Coproductions / prestations partenaires	53 000
III - SOUS-TOTAL PRESTATIONS	73 000
3 - AUTRES PRODUITS	
Mécénat (convention de partenariat)	25 000
Mécénat Constellations (numéraire)	80 000
Valorisation recettes sur les entrées visiteurs expos arc en rêve	60 000
Remboursements CAE (ASP)	50 000
Partenariat institutionnel	20 000
III - SOUS-TOTAL AUTRES PRODUITS	235 000
4 - PRODUITS ANNEXES	
Cotisations	1 000
Produits divers de gestion	10 000
Reprise ACTAR	25 000
IV - SOUS-TOTAL PRODUITS ANNEXES	36 000
TOTAL PRODUITS (I+II+III+ IV)	1 766 426

Résultat prévisionnel de l'exercice

-27 938

Ul Lussan

